

Politique Investissement Responsable 2020

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion¹, et se classe dans le top 10 mondial¹. Le Groupe gère plus de 1 650 milliards² d'euros et compte six plateformes de gestion principales³. Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une large gamme d'expertises et de solutions d'investissement en gestion active, passive et en actifs réels et alternatifs. Les clients d'Amundi ont également accès à une offre complète d'outils et de services. Ayant son siège social à Paris, Amundi est cotée en Bourse depuis novembre 2015.

Amundi affiche plus de 345 milliards² d'euros d'encours sous gestion en Investissement Responsable (IR), ce qui représente près de 20 % de ses encours globaux.

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Ce choix repose sur deux convictions. La première correspond à une conscience claire de la responsabilité des investisseurs pour allouer l'épargne en prenant en considération, au-delà des critères financiers, son impact sur la société en général. La seconde est la conviction que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement a un impact positif sur la performance financière.

En 2018, Amundi a annoncé un plan d'action ambitieux à trois ans qui vise à déployer l'intégration des enjeux ESG au sein de toutes ses gestions. Cette annonce appuie et renforce l'engagement que le groupe a pris depuis sa création envers la société et les investisseurs.

Ce document a pour vocation d'expliquer la gouvernance, la politique et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement d'Amundi.

1. Source : IPE "Top 500 Asset Managers" publié en juin 2020 sur la base des encours sous gestion à décembre 2019

2. Source : chiffres Amundi au 30 septembre 2020

3. Plateformes de gestion : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

Sommaire

4 UNE ORGANISATION DÉDIÉE

Des ressources spécialisées
Une gouvernance dédiée à la politique ESG

5 L'ANALYSE ESG

Best-in-Class
Trois dimensions pour l'analyse ESG
Une méthodologie fondée sur des critères spécifiques
L'importance des critères majeurs et des pondérations
L'élaboration de la note
L'analyse thématique

8 UNE POLITIQUE D'EXCLUSION CIBLÉE

9 LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

L'engagement thématique
L'engagement continu
L'engagement par le vote :
vote aux assemblées générales et dialogue pré-assemblée

11 LABELS ET TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

12 DES ACTIONS POUR FAIRE PROGRESSER L'INDUSTRIE DE L'ASSET MANAGEMENT

Une participation active aux instances de place
Un think tank : le Comité Médicis

14 ANNEXE

UNE ORGANISATION DÉDIÉE

1 Des ressources spécialisées

Depuis sa création, Amundi a choisi d'intégrer l'ESG au cœur de sa gestion et dispose pour cela de ressources dédiées⁴ au sein de son département Investissement responsable :

Une équipe de 16 analystes ESG. Basés à Paris, Dublin, Londres et Tokyo, ils rencontrent, engagent et maintiennent le dialogue avec les entreprises pour améliorer leurs pratiques ESG et sont en charge de la notation de ces dernières.

Une équipe de 5 spécialistes dédiée à la politique de vote et au dialogue Pré-AG qui définit la politique de vote pour les Assemblées Générales des entreprises dans lesquelles Amundi est investie.

Une équipe de 4 analystes quantitatifs, chargée de l'analyse de la performance des signaux ESG en amont et en aval de la construction des portefeuilles pour une meilleure intégration dans le processus de gestion.

Une équipe Développement et Promotion ESG, chargée de développer et de promouvoir des solutions responsables adaptées aux besoins de nos investisseurs.

Une analyse ESG au cœur des plateformes de gestion Amundi, disponible en temps réel et donnant accès simultanément aux notations ESG et financières des émetteurs corporate et gouvernementaux.

De nombreux départements sont également impliqués pour l'accompagnement, le reporting et le support de la démarche d'investissement responsable d'Amundi.

2 Une gouvernance dédiée à la politique ESG

Avec l'appui de ces équipes, Amundi anime quatre comités faisant l'objet d'un suivi régulier par le Directeur Général d'Amundi :

Comité stratégique ESG

Présidé par le Directeur Général d'Amundi, le Comité stratégique ESG se réunit tous les deux mois et définit la politique ESG d'Amundi et ses orientations clés pour la France et l'international. Il valide la politique et les thématiques d'engagement.

Comité de notation ESG

Le Comité de notation ESG se réunit tous les mois. Il définit et valide la notation ESG, se prononce sur les politiques d'exclusion ainsi que sur les stratégies investissement intégrant les notations ESG.

Comité de vote ESG

Le Comité de vote ESG se réunit mensuellement mais peut être convoqué autant que besoin. Il a pour rôle d'examiner et de valider les engagements et l'exercice des droits de vote d'Amundi, et d'assurer leur cohérence avec les thématiques d'engagement clés ESG.

Comité d'impact social

Le Comité d'impact Social se réunit tous les deux mois. Il valide les stratégies d'investissements sur des thématiques sociales et solidaires dans les sociétés non cotées (capital-investissement et dette privée).

4. Information à fin février 2020

L'ANALYSE ESG

1 Best-in-Class

Amundi a développé sa propre approche de notation ESG applicable à toutes ses classes d'actifs. Celle-ci s'appuie sur des textes à portée universelle tels que le Pacte mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) etc.

La méthodologie d'analyse ESG d'Amundi est fondée sur une approche Best-in-Class, qui consiste à noter les entreprises sur leurs pratiques ESG dans leurs secteurs respectifs, selon une échelle qui varie de A pour la meilleure note à G pour la moins bonne. Afin de noter plus de 8 000 émetteurs dans le monde, la note ESG d'Amundi repose, dans une première étape, sur un consensus entre les analyses de partenaires fournisseurs de données extra-financières.

2 Trois dimensions pour l'analyse ESG

L'analyse Best-in-Class examine le comportement des entreprises dans trois dimensions : Environnement, Social, Gouvernance (ESG). Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités dans chacun de ces domaines ainsi que leur gestion de ces enjeux.

A. Dimension Environnementale

Cette analyse porte à la fois sur la manière dont un émetteur traite des questions environnementales dans leurs deux versants négatifs et positifs : il s'agit d'analyser la capacité des entreprises à maîtriser leurs impacts directs et indirects sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité, mais aussi de juger la contribution d'un émetteur à la construction d'une écologie positive des territoires où il s'inscrit.

B. Dimension Sociale

Il s'agit là de mesurer la manière dont une entreprise élabore, en référence à des principes fondamentaux à valeur universelle, une stratégie pour développer son capital humain. Le "S" de l'ESG est un sujet double. Il recouvre deux notions distinctes : le social lié au capital humain de l'entreprise et le social lié aux droits humains en général.

C. Dimension Gouvernementale

Cette dimension vise à vérifier que le management de l'entreprise est en mesure d'organiser un processus collaboratif entre les différentes parties prenantes qui garantisse l'atteinte d'objectifs de long terme (et donc la valeur de l'entreprise dans la durée). Elle permet d'analyser comment une entreprise intègre l'ensemble des parties prenantes à son modèle de développement : ses actionnaires mais aussi ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, les communautés locales et l'environnement.

3 Une méthodologie fondée sur des critères spécifiques

La méthodologie d'analyse repose sur 37 critères dont 16 génériques communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs :

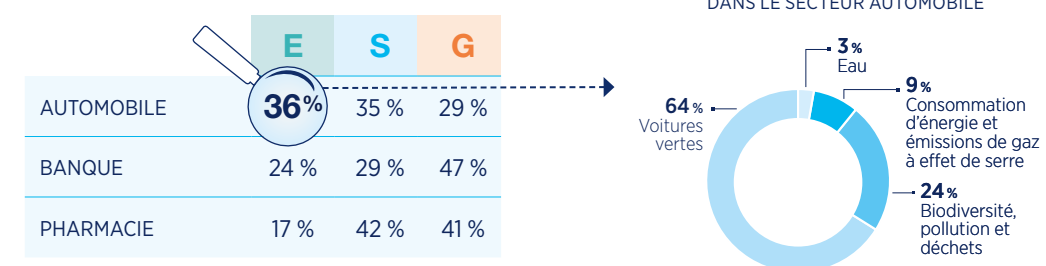
	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
16 critères génériques	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre Eau Biodiversité, pollution et déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Conditions de travail et non-discrimination Santé & sécurité Relations sociales Relations clients / fournisseurs Responsabilité produits Communautés locales et droit de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> Indépendance du Conseil d'administration Audit et contrôle Rémunération Droits des actionnaires Déontologie Stratégie ESG Pratiques fiscales
21 critères spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Voiture verte (Automobile) Développement et production d'énergies alternatives et de biocarburants (Énergie / Services aux collectivités) Gestion responsable des forêts (Papier & Forêts) Financement éco-responsable (Banque/ Services financiers / Assurance) Assurance verte (Assurance) Construction durable (Produits pour l'industrie du bâtiment) Emballages et éco-design (Alimentation et Boissons) Chimie verte (Chimie) Recyclage du papier (Papier & Forêts) 	<ul style="list-style-type: none"> Bioéthique (Pharmacie) Accès au médicament (Pharmacie) Sécurité des médicaments (Pharmacie) Sécurité des véhicules (Automobile) Sécurité des passagers (Transport) Fracture numérique (Télécommunications) Marketing responsable (Pharmacie / Banques / Services financiers diversifiés / Alimentation et Boissons) Accès aux services financiers (Banque / Services financiers diversifiés) Développement des produits sains (Alimentation et Boissons) Risques liés au tabagisme (Tabac) Éthique éditoriale (Media) Protection des données personnelles (Logiciels) 	

4 L'importance des critères majeurs et des pondérations

Pour être efficace et précise, l'analyse ESG doit systématiquement cibler les critères majeurs relatifs au secteur d'activité de l'entreprise. La pondération affectée aux critères choisis est un élément crucial de l'analyse ESG. Sur chacun des secteurs, les analystes ESG pondèrent plus fortement 4 à 5 critères jugés clés. Plus l'entreprise fait face à un risque important pour un critère donné, plus les analystes ESG seront exigeants quant à la qualité de ses pratiques.

Exemple : Dans le secteur automobile, la question des émissions de CO₂ est principalement liée aux émissions de la gamme des véhicules des constructeurs. L'analyste ESG s'intéressera donc aux investissements liés à la recherche et au développement des entreprises, non seulement dans les véhicules alternatifs (électriques, hybrides), mais aussi dans l'amélioration de l'efficacité des véhicules traditionnels. Ce critère est d'autant plus pertinent qu'il constitue à la fois un risque pour les constructeurs (risque d'amende en cas de non-respect des quotas d'émissions de CO₂) mais aussi une opportunité (part de marché croissante des véhicules peu consommateurs, en raison de la croissance du coût du carburant).

Exemple de pondération :



5 L'élaboration de la note

La note ESG est une moyenne pondérée des notes sur les dimensions E, S et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des critères du référentiel qui la composent, chacun des 37 critères d'analyse étant aussi notés de A à G.

Au final, une note globale allant de A à G est attribuée à l'entreprise.

Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. La notation ESG des entreprises est donc "neutre secteur", c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Les notations ESG sont actualisées mensuellement par notre outil propriétaire expert SRI⁵ à partir des données transmises par les agences de notation. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue et les controverses et alertes sont prises en compte instantanément pour une mise à jour de l'analyse. Les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction de l'environnement et de l'actualité, notamment l'émergence de controverses.

6 L'analyse thématique

En complément de l'engagement et des revues sectorielles, les analystes produisent des études approfondies sur des thématiques liées aux grands enjeux du développement durable, comme par exemple : l'eau, les hydrocarbures non conventionnels, les perturbateurs endocriniens, l'huile de palme, etc. Ces études nous permettent de nous positionner sur des activités sujettes à controverses. Certaines d'entre elles font l'objet de Discussion Papers ESG et sont disponibles sur le site internet d'Amundi dédié à ses publications de recherche (Research center).

5. SRI: "Sustainable Rating Integrator" Plateforme de collecte d'informations et de notation ESG permettant la diffusion aux équipes de gestion et d'analyse financière.

UNE POLITIQUE D'EXCLUSION CIBLÉE

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial⁶, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique sur le charbon thermique

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs.

Chaque année depuis 2016, Amundi a progressivement renforcé ses politiques d'exclusion, des entreprises opérant au-dessus de certains seuils des activités d'extraction du charbon à celles impliquées dans l'extraction du charbon thermique et la production d'électricité à partir du charbon.

En particulier, les seuils d'exclusion fondés sur l'exposition des revenus au charbon thermique ont été réduits sur une base annuelle pour atteindre 25 % de l'exposition du revenu pour les sociétés minières, et 25 % d'exposition du revenu à la production d'électricité au charbon et/ou à l'extraction minière du charbon pour toutes les entreprises ne s'engageant pas sur une trajectoire de transition conforme avec les engagements climatiques du groupe (les entreprises ayant plus de 50 % de leur revenu exposé étant complètement exclues). Ces engagements résultent de la stratégie climat du Groupe, en accord avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et les Accords de Paris de 2015. Cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie), du *Climate Analytics et des Science-Based Targets*.

En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

6. Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact): "Un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et opérations sur des principes universels concernant les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, et mettent en œuvre des actions pour atteindre des objectifs sociétaux."

* Politique d'exclusion prenant effet au 31 décembre 2020.

Politique d'Amundi sur le charbon 2020

Règles d'exclusion : sont exclues

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport)*,
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse,
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

Politique sur le tabac

En 2018, Amundi a limité les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues). Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge. En conséquence, Amundi a étendu sa politique d'exclusion au tabac. La décision de renforcer la politique sur le tabac a pris en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

Politique d'Amundi sur le tabac 2020

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %)*.
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Amundi considère le désinvestissement comme une solution de dernier recours. En agissant de la sorte le gestionnaire d'actifs abandonne toute possibilité d'exercer une influence sur une entreprise ou un secteur. A l'inverse, rester investi dans des entreprises qui s'engagent à améliorer leurs pratiques ESG permet de promouvoir les meilleures pratiques durables au sein du secteur. C'est pourquoi Amundi a mis en place une politique d'engagement forte autour de trois axes principaux : l'engagement thématique, l'engagement continu et l'engagement par le vote. Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié annuellement par les équipes d'Analyse ESG et de Vote, et disponible sur www.amundi.com.

* Politique d'exclusion prenant effet au 31 décembre 2020.

1 L'engagement thématique

L'engagement thématique s'articule autour de thèmes communs à plusieurs secteurs visant à comprendre les pratiques existantes, promouvoir les meilleures, recommander des améliorations et mesurer les progrès.

Depuis 2013, l'équipe d'analystes ESG a été particulièrement active sur 9 thématiques :

- Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution ;
- L'exercice responsable des pratiques d'influence des groupes pharmaceutiques et de l'industrie automobile ;
- Les minerais provenant des zones de conflit ;
- L'impact environnemental lié au charbon dans le secteur de la génération d'électricité ;
- Le travail des enfants dans l'industrie du tabac et la production de cacao ;
- Le salaire vital dans le secteur du textile et des semi-conducteurs ;
- L'émission d'obligations vertes dans le secteur bancaire ;
- Le plastique.

Amundi soutient également des initiatives collectives internationales (voir page 12). L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures en faveur du développement durable. Les domaines concernés peuvent être le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement. Amundi participe également à des engagements collectifs en étant soit leader soit soutien.

2 L'engagement continu

Ces échanges avec les entreprises ont pour but d'améliorer l'analyse des risques et opportunités auxquels elles font face mais également de les accompagner dans l'amélioration continue de leur politique de développement durable à travers des entretiens avec les équipes dirigeantes. Les analystes ESG ont ainsi rencontré 287 entreprises en 2019.

3 L'engagement par le vote : vote aux assemblées générales et dialogue pré-assemblée

- Le vote

L'équipe vote systématiquement aux assemblées générales des entreprises européennes, et à celles dont Amundi détient plus de 0,05 % du capital pour les entreprises internationales, soit 2 960 assemblées en 2019.

La politique de vote permet d'influer sur les orientations prises par les entreprises et visant à assurer la cohérence avec les axes de progrès retenus.

- Le dialogue pré-assemblée

Le dialogue pré-assemblée établit un échange permanent avec les entreprises sur les principaux enjeux de performance financière et de la responsabilité sociale ainsi que sur leurs plans d'actions associés.

En 2019, l'équipe de Vote a rencontré et dialogué avec plus de 180 émetteurs.

Depuis l'annonce de son plan d'actions à horizon fin 2021, Amundi intègre les enjeux ESG de façon systématique dans le dialogue actionnarial des entreprises. Dans le cadre de notre dialogue avec les entreprises, nous accordons une importance particulière à deux thèmes :

- La transition énergétique, et en particulier la trajectoire de "décarbonation" de nos économies,
- La cohésion sociale, notamment à travers la maîtrise de l'équilibre salarial dans le cadre des politiques de rémunération et la participation des salariés à la gouvernance et au capital des entreprises.

Ces deux thèmes représentent des risques systématiques pour notre société. Les entreprises doivent prendre en compte de tels sujets majeurs et d'actualité afin d'être en phase avec les attentes de la société et garantir ainsi leur bon développement.

Amundi adhère au code de l'EFAMA et participe à différentes instances de travail sur la gouvernance, notamment auprès de l'AFG⁷, du FIR⁸ et de l'ICGN⁹.

LABELS ET TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

Labels

Notre offre est adaptée localement pour la clientèle de particuliers et les distributeurs. Parmi nos offres de solutions responsables, nous proposons notamment une gamme de produits ayant reçu les labellisations suivantes :

- Label ISR, Label Greenfin et Label Finansol en France,
- FNG en Allemagne,
- Febelfin en Belgique,
- Lux Flag au Luxembourg,
- Austrian Eco-Label en Autriche.

Transparence de l'information

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations.

Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG¹⁰, le FIR¹¹ et l'EUROSIF¹² et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

Des reportings spécifiques sont publiés sur certains fonds thématiques de nos gammes climat et solidaire pour assurer un suivi d'impact précis.

Pour renforcer sa transparence envers ses investisseurs, Amundi adresse périodiquement des rapports complets et commentés à ses clients institutionnels.

Amundi déploie, en parallèle, des actions de formation sur la finance responsable à destination de ses collaborateurs, auprès des conseillers financiers de ses réseaux de distribution partenaires et, plus généralement, des points d'information vis-à-vis de ses clients.

7. Association Française de la Gestion Financière (www.afg.asso.fr) 8. Forum pour l'Investissement Responsable (www.frenchsif.org)
9. International Corporate Governance Network (<https://www.icgn.org/>)
10. Association Française de la Gestion Financière (www.afg.asso.fr) 11. Forum pour l'Investissement Responsable (www.frenchsif.org)
12. Forum Européen de l'Investissement Responsable (www.eurosif.org)

DES ACTIONS POUR FAIRE PROGRESSER L'INDUSTRIE DE L'ASSET MANAGEMENT

1 Une participation active aux instances de place

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), de SIF européens (France, Espagne, Italie, Suède), des SIF canadiens, japonais et australien, de l'association française Entreprises pour l'Environnement. Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

Par ailleurs, Amundi soutient la Chaire académique "Finance durable et Investissement Responsable", créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse.

Initiatives Globales	<ul style="list-style-type: none"> • UN PRI - Principles For Responsible Investment • Finance for Tomorrow • IFC Operating Principles for Impact Management • Efama and AFG 	
Initiatives Environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • IIGCC – Institutional Investors Group on Climate Change • CDP – Carbon Disclosure Project • Montréal Carbon Pledge • Water Disclosure Project • PDC - Portfolio Decarbonization Coalition • Green Bonds Principles • Climate Bonds Initiative • Climate Action 100+ • TCFD – Task Force on Climate-related Financial Disclosures • The Japan TCFD Consortium • OPSWF – One Planet Sovereign Wealth Fund • FAIRR - Farm Animal Investment Risk and Return 	
Initiatives Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Access to Medicine Index • Access to Nutrition Index • Clinical Trials Transparency • Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative • PRI Human Rights Engagement • WDI – Workforce Disclosure Initiative • Finansol • The Platform Living Wage Financials (PLWF) 	
Initiatives Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • ICGN – International Corporate Governance network 	

2 Un think tank : le Comité Médicis

Amundi soutient l'essor de ce think tank consacré à l'étude de la responsabilité des acteurs économiques et financiers.

Le Comité Médicis mène une réflexion sur les principes, les techniques et les impacts de l'Investissement Responsable, dont les acteurs économiques et financiers pourront s'inspirer.

Il étudie les grands défis de responsabilité sociale posés par les transformations économiques, technologiques et politiques auxquelles sont confrontées les entreprises, globalement et localement. Il cherche ainsi les meilleures manières d'y répondre.

Le comité Médicis a un double objectif :

- Éclairer Amundi dans la définition de sa politique d'investissement ;
- Plus largement, contribuer aux débats de société, en permettant à Amundi d'assumer et d'exercer pleinement son rôle sociétal.

ANNEXE

Un acteur historique de l'intégration ESG

En 2010, Amundi fait de l'engagement sociétal l'un de ses piliers stratégiques en développant la prise en compte dans ses politiques d'investissement, des critères de développement durable et d'utilité sociale, en plus des critères financiers.

Amundi se veut aussi acteur de progrès et d'évolution de son environnement. Le groupe s'est fixé l'objectif ambitieux de développer très significativement ses encours ISR et d'élargir son offre de fonds thématiques à forte utilité sociale.

Cet engagement s'est traduit en 2011 par l'affirmation des principes qui régissent la gestion ISR d'Amundi.

En 2011, sa filiale IDEAM est intégrée au sein d'Amundi afin de disposer de l'organisation la mieux adaptée pour accompagner ses ambitions de croissance dans le domaine de l'ISR.

En 2013, Amundi est la première société de gestion dont la démarche ISR est certifiée par l'AFNOR. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant reconnu nous permet d'afficher des engagements de service (mode de gouvernance, garantie d'expertise, traçabilité des données, information, réactivité...) vis-à-vis de nos clients tout en assurant l'encadrement par un dispositif de pilotage interne.

En 2014, dans une démarche de progrès, Amundi a publié son premier rapport d'engagement.

En 2015, Amundi se classe à la première place de l'étude 2015 SRI & Sustainability publiée par WeConvene Extel et le UKSIF (UK Sustainable Investment and Finance Association), dans la catégorie Asset Management best firms for SRI/ESG.

Au cours de l'année 2015, Amundi a été très actif en matière de financement de la transition énergétique et écologique (TEE). Au-delà de sa participation à la principale initiative de place (Green Bonds Principles) et de sa signature de la déclaration de Paris sur les Green Bonds, Amundi a lancé son propre fonds dédié aux obligations vertes, Amundi Green Bonds.

En 2016, Amundi devient la première société de gestion à obtenir le Label ISR créé par le Ministère des Finances et des Comptes publics pour 4 de ses fonds. Ce Label ISR vise à favoriser une meilleure visibilité de l'offre de fonds ISR par les épargnants et notamment les particuliers.

L'année 2016 fut également marquée par le lancement par Amundi du fonds Amundi Impact Green Bond, qui vient enrichir l'offre déjà existante en matière de financement de la transition énergétique et écologique.

La même année, Amundi se classe à nouveau à la première place du classement SRI & Sustainability publié par Extel et le UKSIF dans la catégorie "Asset Management best firms for SRI/ESG".

En 2017, Amundi se voit attribuer le score A+ par les PRI¹³ (Principles for Responsible Investment), pour la 3^e année consécutive. Cette note reflète la qualité de l'analyse ESG d'Amundi et sa capacité à intégrer les critères ESG dans ses différentes gestions.

Amundi a également noué un partenariat stratégique avec l'International Finance Corporation (IFC) pour lancer le plus grand fonds d'obligations vertes dédiés aux marchés émergents (2 milliards de dollars) et ainsi accélérer le développement du marché des obligations vertes dans les pays en voie de développement. Amundi a été sélectionnée à l'issue d'un appel d'offres, et ce fonds est le premier produit d'une coentreprise qui sera détenue entre IFC et Amundi et dont l'objectif sera de développer le financement vert dans les marchés émergents.

En 2018, Amundi amplifie son engagement en faveur de l'investissement responsable en présentant en Octobre un plan d'action à trois ans avec pour ambition l'intégration ESG dans 100 % de ses fonds ouverts et dans toutes ses politiques de vote. Amundi vise également le développement de ses activités de conseil et le renforcement des initiatives spécifiques environnementales, sociales et solidaires.

En décembre, Amundi Transition Énergétique (ATE), filiale d'Amundi (60 %) et d'EDF (40 %) et Dalkia (groupe EDF), signent un accord de partenariat pour financer des projets de Transition Énergétique. Le partenariat entre Dalkia et ATE permettra de financer ces nouveaux projets de réseaux de chaleur vertueux et d'accélérer ainsi la transition énergétique des territoires.

Amundi élargit son offre de solutions responsables avec le lancement de nouveaux produits innovants au travers de sa filiale CPR AM notamment ainsi que via sa gamme d'ETF dédiée à l'investissement responsable.

En 2019, Amundi a poursuivi sa politique active de développement de l'Investissement Responsable, illustrée par des innovations comme le lancement d'un nouveau fonds d'obligations climatiques destiné à financer des infrastructures dans les pays émergents, en partenariat avec l'AIIB (Asian Infrastructure Investment Bank), et le lancement du programme Green Credit Continuum avec la BEI (Banque européenne d'investissement) visant à promouvoir le développement du marché de la dette verte en Europe, notamment par le financement des PME.

Cet engagement s'est aussi traduit par la participation d'Amundi à l'initiative *One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager*, destinée à accompagner les fonds souverains dans l'intégration du changement climatique dans la gestion de leurs investissements ; et la participation à l'*initiative TCFD Consortium* au Japon sous l'égide des Ministères japonais de l'Économie et de l'Environnement, et destinée à améliorer l'information des émetteurs sur les sujets environnementaux.

13. Principles for Responsible Investment

Document destiné exclusivement aux investisseurs professionnels.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des produits agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ("DICI") en vigueur, disponible sur le site www.amundi.fr ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (Voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus)

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que l'expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Ces Informations sont réputées exactes à octobre 2020.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

Les logos ou marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

Conception et réalisation Studio Graphique Amundi - Direction de la Communication. 10/2020.